

1 rue de l'égalité
92220 BAGNEUX
Tél 01 55 58 00 91



37 rue Alphonse Pluchet
92120 Bagneux

Directeur : **Jessie ZENON**
Chef de service : **Patricia BRARD**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

EAM-FAM LA FONTAINE DES VOEUX

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION ehs.....	4
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	5
Points clés	5
1. Les Missions	5
2. Les évènements marquants 2022.....	6
Découverte de situation de maltraitance – juin- juillet 2022.....	6
Décès d’une résidente – 20 janvier 2022.....	6
Développement de 7 places de FAM Hors les murs et achat de pavillon	6
LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	6
1. Les personnes accompagnées en 2022	7
Typologie du public.....	7
Profil du public	8
2. Les admissions	8
Des réflexions sur nos pratiques.....	9
3. Les personnes sorties en 2022	9
Des réflexions sur nos pratiques	9
Des évolutions de nos pratiques	9
4. L’activité	9
5. Les modalités d’accompagnement.....	10
Types d’accompagnement.....	10
Les thèmes d’accompagnement abordés	10
Les PAP.....	11
Les séjours extérieurs.....	11
Les activités	11
Des réflexions sur nos pratiques.....	12
Des évolutions de nos pratiques	12
6. Le maintien du lien avec les familles et proches	13
LA DÉMARCHE D’AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ	13
1. L’organisation de la démarche qualité au niveau associatif	13
2. La mise en œuvre du dispositif d’évaluation	14
3. Le suivi de la surveillance et de la gestion des risques.....	14
4. Le suivi de la mise en œuvre des droits des usagers	15
Des réflexions sur nos pratiques	15
Des évolutions de nos pratiques	15
5. Le plan d’amélioration continue de la qualité – PACQ	15
La démarche Rétablissement et enjeu de l’accompagnement du public	15
Mise à jour du projet d’établissement.....	19

ÉQUIPES ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	24
Points saillants.....	24
1. Le personnel.....	24
Les vacances de poste.....	25
L'absentéisme.....	25
Concernant les difficultés de recrutement dans le secteur social et médico-social.....	26
2. Formation des équipes.....	26
Des réflexions sur nos pratiques.....	27
Des évolutions de nos pratiques.....	28
MODALITÉS DE TRAVAIL EN PARTENARIAT.....	28
1. Développement de nouveaux partenariats.....	28
2. Maintien et consolidation des partenariats existants.....	28
Ce qui a changé en 2022 :.....	28
PROJETS & PERSPECTIVES pour 2023.....	29
RÉSULTATS FINANCIERS 2022.....	29
1. Analyse du résultat.....	29
Activité.....	29
Charges de personnel – groupe 2.....	29
Autres charges d'exploitation.....	30
2. Synthèse du résultat.....	30
Détermination du résultat au titre de l'exercice 2022.....	30
Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2022.....	30
ANNEXES.....	31
ANNEXE 1 : Affiches du Parcours Rétablissement.....	31
ANNEXE 2 : Conférence de l'Assemblée Générale du 24 juin.....	34
ANNEXE 3 : Projet associatif ehs 2022-2026.....	35

PRÉSENTATION EHS

« **Vers le Rétablissement, ensemble** » - Projet associatif 2022-2026

Espérance hauts de seine accompagne des personnes sujettes à des troubles psychiques, quel que soit leur parcours, en vue de la réalisation de leurs projets.

Depuis près de 40 ans, les projets et les activités de l'association s'appuient sur l'engagement et les compétences de nos équipes éducatives, sociales et médicales.

Affiliée à l'UNAFAM, espérance hauts de seine s'appuie sur les valeurs fortes de l'espoir, en plaçant la personne accompagnée dans une dynamique portée par la projection vers un aller mieux et une vie satisfaisante, au regard des critères qu'elle se fixe pour elle-même. L'accompagnement soutient les attentes et besoins exprimés par la personne elle-même.

NOS ACTIONS

Espérance hauts de seine assure la création et la gestion de structures sur l'ensemble des Hauts de Seine, adaptées aux besoins des personnes qu'elle accompagne : continuité des soins, accès à un logement décent, à un accompagnement social et à des dispositifs d'insertion adaptés :

Accompagner

- Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS – 52 personnes
- Service d'accompagnement médico-social – SAMSAH – 65 personnes

Héberger

- Foyer d'hébergement *Jean Caurant* – 54 personnes
- Etablissement d'accueil médicalisé *La Fontaine des Vœux* – FAM – 32 personnes

Loger

- Résidence-accueil Santos Dumont à Suresnes
- Résidence-accueil Belloeuve à Malakoff
- Appartements associatifs – 29 personnes

Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'entraide

- Etablissement d'accompagnement par le travail Jean Caurant – ESAT – 55 travailleurs
- Missions de gestion auprès de 6 Groupes d'entraide mutuelle - GEM

En capacité à se renouveler et repenser son action auprès du public, espérance hauts de seine a conduit en 2022 des changements importants en :

- Axant son intervention auprès des personnes par une **démarche de Rétablissement**,
- Accompagnant ses équipes dans **une évolution de leurs pratiques**,
- Actualisant ses **projets de service et d'établissement**,
- Anticipant la **démarche d'évaluation continue de la qualité** des actions qu'elle conduit.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Points clés

- ✓ Hébergement en internat permanent
- ✓ Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Activités occupationnelles et thérapeutiques
- ✓ Continuité des soins

Capacité autorisée en nombre de places au 31/12/2022	32
Capacité installée au 31/12/2022	32
Nb de personnes accompagnées présentes au 31/12/2022	30
Nb total de personnes accompagnées sur l'année 2022	32
Nombre de jours d'ouverture réalisés dans l'année 2022	365
Nombre de journées théoriques	11680

Le FAM La Fontaine des Vœux est ouvert 24H sur 24H et 7 jours sur 7.

1. Les Missions

Conformément à l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles, l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par le FAM la Fontaine des Vœux, notamment :

Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.

L'adaptation de la prise en charge de chaque usager, lui permettant d'exprimer son projet et un accompagnement individualisés de qualité.

La confidentialité des informations le concernant.

L'accès assisté à toute information ou document relatif à sa prise en charge.

Afin d'assurer une prise en charge de qualité à la personne accueillie, l'établissement se donne les objectifs de :

- Lui assurer une sécurité physique et morale,
- L'accueillir et l'insérer dans une situation adaptée à ses besoins,
- L'insérer dans la société,
- L'héberger et l'accompagner de manière à favoriser au maximum son autonomie,
- Le guider, le soutenir et le stimuler dans sa vie quotidienne,
- Maintenir ses acquis et l'aider à développer de nouvelles compétences,
- Favoriser son épanouissement, et l'accomplissement de ses projets
- Lui assurer un suivi médical et des soins adaptés,
- Garantir son intimité et son accès à une vie affective.

In fine, la mission du FAM peut se résumer au fait de garantir le fait que chaque usager puisse être acteur de sa vie en tant qu'adulte.

2. Les évènements marquants 2022

Découverte de situation de maltraitance – juin- juillet 2022

Au cours de l'été 2022 une résidente s'est confiée sur des faits de violence verbale et physique venant d'une salariée de nuit de l'établissement. Une enquête a été menée et a donné lieu au licenciement de la salariée mise en cause et la mise en place d'un plan d'action et de prévention de maltraitance, promotion de la bientraitance.

Décès d'une résidente – 20 janvier 2022

L'année 2022 a malheureusement été daté par le décès d'une résidente suite à une hospitalisation. Ce décès a particulièrement marqué les équipes et résidents du FAM, cette résidente était très seule et isolée, sans famille ni proches. Les résidents et les salariés qui le souhaitent ont participé à ses obsèques. Elle est inhumée au cimetière de Bagneux, à proximité du FAM. Cette proximité permet aux résidents d'aller se recueillir du sa tombe régulièrement.

Développement de 7 places de FAM Hors les murs et achat de pavillon

Au cours de l'année 2022, **espérance haut de seine** a fait l'acquisition d'un pavillon situé au 15 bis rue des Buttes, à Bagneux, situé à 1.5km du FAM actuel (20 mn à pieds, 6mn en voiture) en septembre 2022. Ce pavillon sera aménagé pour avec des espaces collectifs (cuisine, espace de vie, jardin, buanderie...) et 7 espaces individuels (chambre + salle d'eau privative de 17m² en moyenne). Les travaux seront finalisés en septembre 2023, pour une ouverture des places en octobre 2023.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

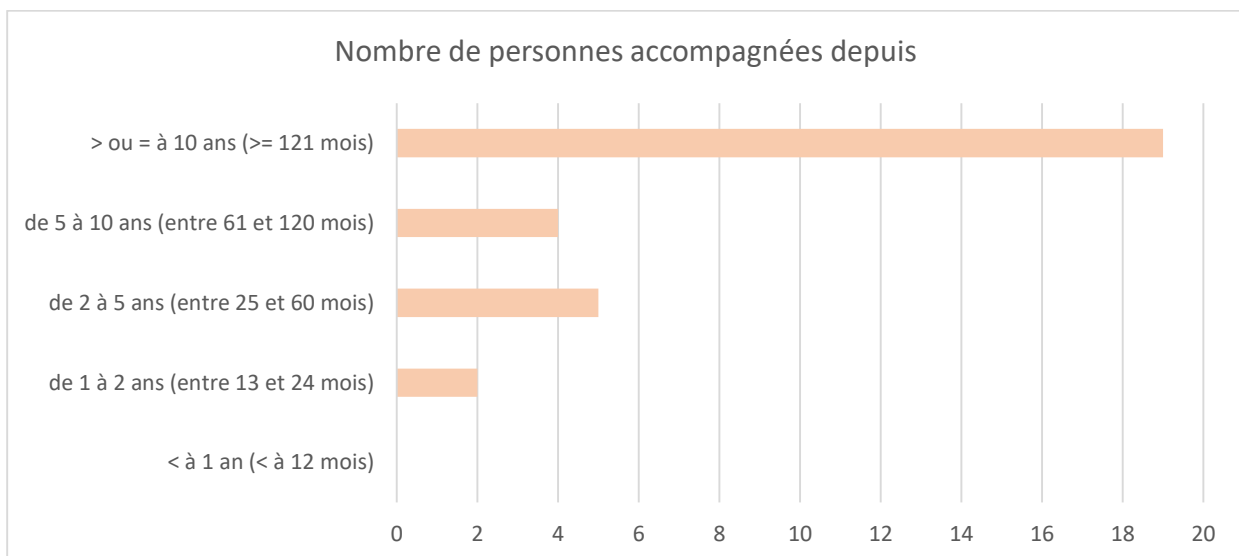
Nb personnes accompagnées entre le 1/1/22 et le 31/12/22

	2022	2021
Nb de personnes accompagnées présentes au 31/12/2021	30	32
Nb total de personnes accompagnées sur l'année 2021	32	33

1. Les personnes accompagnées en 2022

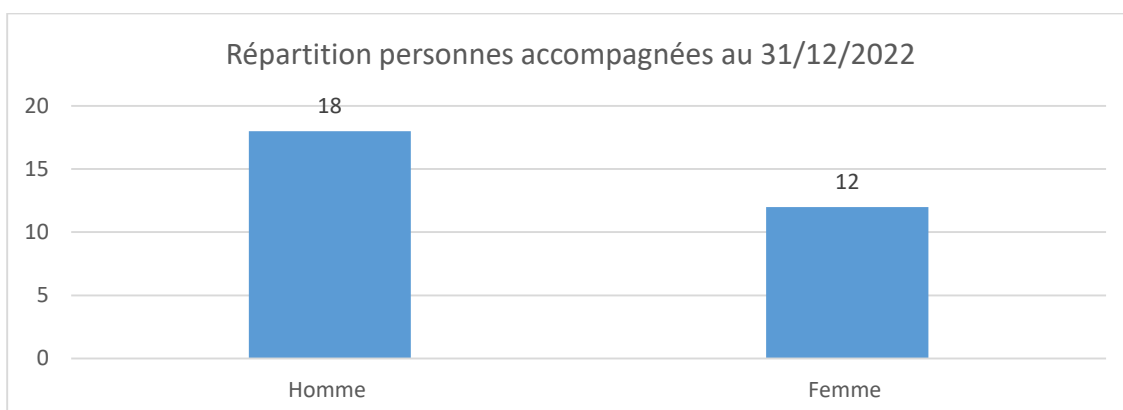
	2022	2021	Evolution %
Nb de personnes accompagnées au 31/12	32	33	-3%
Nb de personnes entrées	0	1	-100%
Nb de personnes sorties	2	1	+100%
Taux d'occupation	95,23%	98.9%	-3.71%

On remarque un taux d'occupation en baisse entre 2021 et 2022. Cette diminution est due d'une part, à une chambre laissée vacante pour les travaux de rénovation des chambres et d'autre part au retour à domicile d'un résident en toute fin d'année.

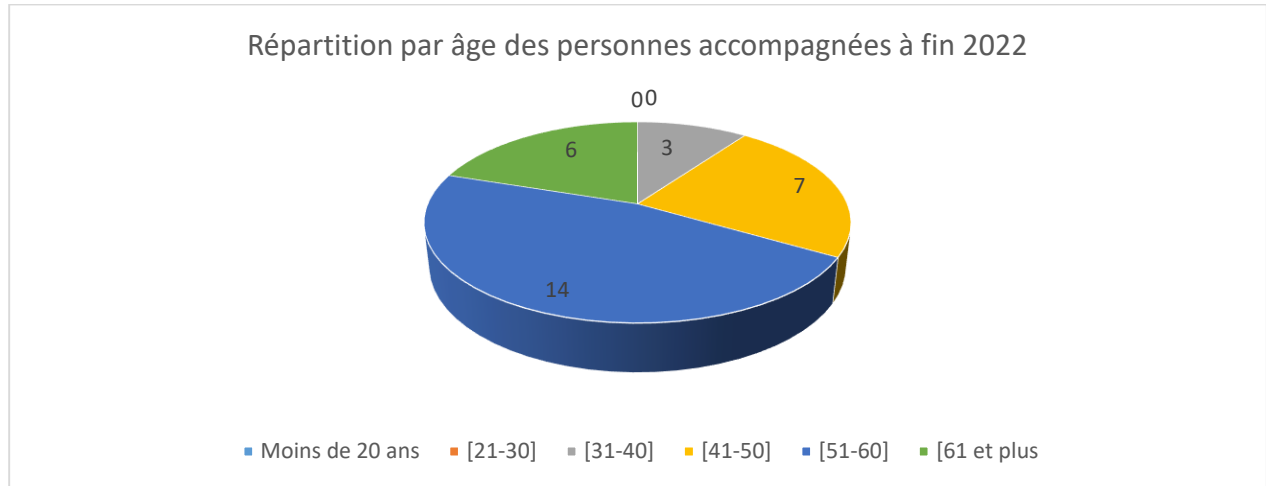


Typologie du public

Au 31/12/2022, l'établissement accueillait un public majoritairement masculin (60% d'hommes contre 40% de femmes). C'est une tendance observée en 2021 et 2020.



Il est important de noter que la part de la population de plus de 60 ans diminue mécaniquement (25% en 2021 contre 20 % en 2020). La moyenne d'âge se maintient à 55 ans (55 ans fin 2021, 56 ans fin 2020). Le FAM n'accueille aucun résident de moins de 30 ans.



Profil du public

Sur les 32 personnes accompagnées au cours de l'année 2022, 31 présentaient une pathologie principale d'ordre psychique, et 1 présentait une maladie rare associée à des troubles psychiques.

Au 31/12/2022, 26 personnes étaient placées sous mesure de protection soit 88,6% de la population accueillie.

Provenance des résidents :

- 75% des personnes accompagnées sont issues du département des Hauts de Seine,
- 23,3% sont issues d'un département francilien autre que le 92,
- 3.3% sont issues d'un département hors Ile-de-France.

2. Les admissions

Il n'y a eu aucune admission au cours de l'année 2022.

32 personnes ont déposé un dossier d'admission dont 20 orientées par le secteur médico-social et 12 orientées par le secteur sanitaire.

Sur les 32 candidats à l'admission, 2 ont été placés sur liste d'attente et 30 ont reçu un refus d'admission (voir tableau ci-dessous).

Motifs des non-admissions en 2022	Nombre
Refus exprimé par la personne	0
Pas de suites données par la personne	0
Troubles jugés incompatibles avec la prise en charge offerte	13
Etat de santé	0
Non adéquation de l'orientation	1
Non-conformité avec l'agrément	0
Saturation du service	17
Autres	0

Des réflexions sur nos pratiques

Compte tenu des principes de l'approche du rétablissement, la procédure d'admission actuelle n'est plus souhaitée et nécessite d'être changée. A terme, nous souhaitons que la procédure d'admission se rapproche des principes de l'accueil inconditionnel et que le choix final soit celui de la personne accompagnée. Afin de faciliter la réalisation du plan d'action relatif à la procédure d'admission, nous avons créé un comité de pilotage.

Nous avons aussi eu une réflexion sur la priorisation des admissions des personnes en fonction de leur origine géographique : sud 92 puis 92 entier puis Ile de France, puis France entière puis étranger. Cette réflexion vient du constat que les personnes admises ne venant pas du 92 sud se retrouvent déracinées et ont du mal à retrouver leurs repères. De plus, des personnes autonomes dans le suivi de leurs rendez-vous médicaux avant leur entrée au FAM se retrouvent dans l'incapacité de se rendre chez le médecin seul à cause de la distance et de la complexité du trajet.

3. Les personnes sorties en 2022

Il y a eu au cours de l'année 2022, 2 sorties, l'une suite à un décès, l'autre pour un retour à domicile.

Des réflexions sur nos pratiques

Nous avons remarqué suite au retour à domicile du résident sorti en 2022 du FAM que la procédure de suivi n'est pas suffisamment formalisée et communiquée au personnes accompagnée. Cette procédure est en cours de réécriture.

Des évolutions de nos pratiques

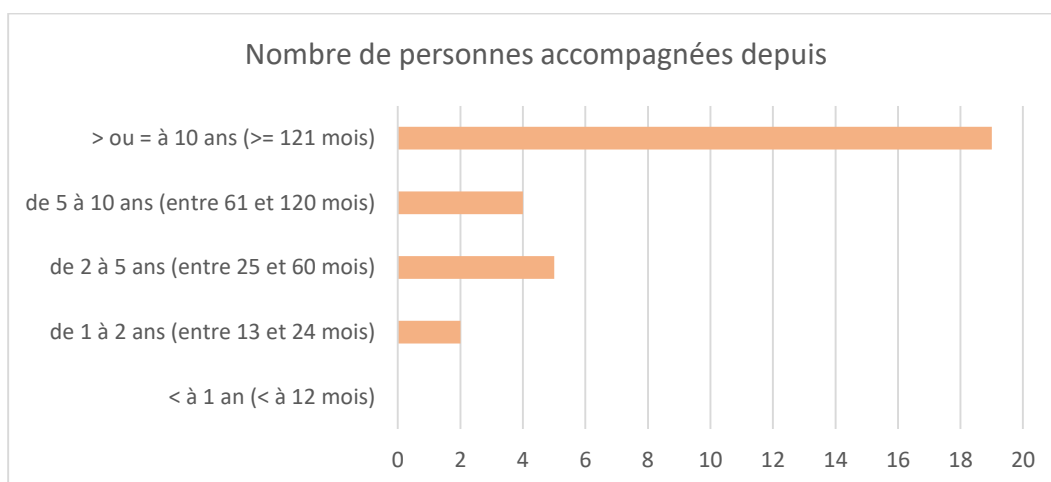
L'approche du rétablissement et la formation à l'entretien motivationnel nous ont permis de modifier nos pratiques face à une demande de retour à domicile de l'un des résidents. L'objectif a été de s'assurer que la décision venait bien de la personne et qu'elle avait effectivement un logement prêt à l'accueillir.

4. L'activité

Le taux d'occupation de l'année 2022 est de 95,23% soit 11 123 journées facturées.

On note les absences suivantes :

- 63 journées d'hospitalisation somatique,
- 365 journées d'hospitalisation psychiatrique,



Il est important de noter qu’au 31/12/2022, 19 personnes soit plus de 63% de la population de l’établissement vit au FAM depuis 10 ans ou plus contre 65% en 2021.

5. Les modalités d’accompagnement

Types d’accompagnement

Les accompagnements proposés par le FAM la Fontaine des Vœux se répartissent entre :

- L’accompagnement dans le parcours de soins :
 - o Prise de RDV médicaux
 - o Accompagnement en RDV médicaux
 - o Education thérapeutique et prévention
 - o Soins techniques
- L’accompagnement à l’autonomie :
 - o Accompagnement à l’entretien personnel,
 - o Accompagnement à l’entretien de l’environnement,
 - o Accompagnement à la vie sociale
- L’accompagnement au développement personnels et aux projet de vie

Les thèmes d’accompagnement abordés

L’accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Les différents moments de la journée au FAM sont rythmés par les accompagnements suivants : lever, hygiène, prise de traitements, petits déjeuners, accompagnement à l’entretien des espaces privés, repas, activités. Ils représentent autant d’espaces propices à l’écoute et à l’expression.

Expliquer, montrer, « faire avec » sont des actes quotidiens. L’ensemble de l’équipe du FAM porte une attention toute particulière aux prestations liées à l’hygiène. Chaque résident bénéficie d’un accompagnement qui varie en fonction de ses capacités, ainsi les professionnels adoptent une pratique différente en fonction des besoins de chacun.

Dans le cadre du déploiement de l’approche du rétablissement, une réflexion sur les pratiques professionnelles sera menée non seulement par l’équipe pluridisciplinaire mais aussi par les personnes accompagnées.

L'accompagnement dans le parcours de vie :

Il s'articule autour des thématiques suivantes, et tout sujet que les résidents souhaiteraient évoquer :

- Sexualité, vie affective et suivi gynécologique,
- Les soins bucco-dentaires,
- Le l'accompagnement du vieillissement,
- Les actions de prévention,
- Le suivi somatique

Les PAP

Outil de la loi 2002-2, le projet d'accompagnement personnalisé est le support de suivi du projet de la personne accompagnée. Compte tenu du déploiement de l'approche par le rétablissement, la modalité de préparation du PAP a totalement changé.

Depuis janvier 2022 nous utilisons une nouvelle modalité d'écriture du projet : la personne, accompagnée de son référent définit elle-même son projet en partant d'une feuille blanche ou d'outils d'auto-support. Une fois les objectifs et moyens définis, c'est la personne qui présente elle-même son projet à l'équipe et ses besoins d'accompagnement qu'elle identifie pour elle-même.

En 2022, le taux de renouvellement a été de 96,8%

Les séjours extérieurs

Au cours de l'année 2022, 6 séjours extérieurs ont été organisés, les destinations ont été identifiées avec les résidents :

Dates 2022	Lieu	Nombre de résidents	Nombre d'accompagnateurs
14 au 17 mars	Houdan-78	5	2
12 au 13 mars	Marseille- 13 - Séjour pour urgence familiale	1	1
21 au 23 juin	Chartres - 28	5	2
12 au 15 septembre	Normandie - 14	4	2
4 au 7 octobre 2022	Allemagne	3	2
13 au 16 décembre	Marché de Noël de Strasbourg - 67	3	2

Au total, 17 résidents ont bénéficié d'au moins un séjour au cours de l'année 2022.

Les activités

Les activités sont animées par les professionnels de l'établissement et par des intervenants extérieurs. Les personnes accompagnées y participent sur la base du volontariat dans le respect de leur rythme de vie et de leurs centres d'intérêts.

La situation sanitaire a évolué favorablement mais nous avons continués à proposer des activités en petit groupe (environs 5 personnes) et avons favorisé les activités en extérieur (utilisation du jardin) et les sorties dans des lieux culturels dans la mesure du possible.

En interne les professionnels ont animés divers ateliers tels que l'atelier esthétique, les ateliers manuels, les groupes de jeux (jeux de société, jeux vidéo, lotos), les ateliers autour de la musique (karaoké, l'écoute musicale), les ateliers culinaires dans la cuisine thérapeutique de l'annexe. Nous avons aussi proposé des animations spécifiques autour des fêtes du calendrier (carnaval, fête de l'automne, etc) et les anniversaires des résidents. Au cours de l'année 2022, il y a eu **70 ateliers au FAM et 88 sorties à l'extérieur**.

En complément, des prestataires externes proposent les ateliers suivants :

- **Psychomotricité** : Deux psychomotriciennes (puis 1 en cours d'année) interviennent deux demi-journées par semaine. Les prises en charge en psychomotricité se font en groupe ou en individuel afin d'accompagner la conscience du corps par les personnes accompagnées à travers des interactions psychiques et motrices. Depuis cette année, l'une des psychomotriciennes propose un atelier d'expression théâtrale.
- **Atelier sportif** : Comme en 2019, 2020 et 2021, nous avons souhaité mettre l'accent sur des activités physiques et sportives adaptées car c'est une discipline jouant un rôle important dans la construction d'une identité positive en favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, en canalisant les émotions et la relation à l'autre. Les objectifs de la pratique sportive, sont de développer les capacités physiques des résidents : l'équilibre, la coordination, la force musculaire, précision gestuelle, l'autonomie et la concentration.
- **Atelier danse** : Cette discipline animée par une éducatrice sportive diplômé d'état permet aux personnes accompagnées de travailler sur leur expression corporelle en mémorisant et dansant une chorégraphie. Cette activité est animée au cœur même de leurs lieux de vie et favorise des moments particuliers de convivialité, d'échange et de joie. En décembre, une chorégraphie a été travaillée par les participants à l'atelier danse et a été proposée comme spectacle au cours de la fête de Noël du FAM.
- **Atelier musicothérapie** : depuis octobre 2022, une musicothérapeute intervient 2 heures par semaine. L'objectif de ces séances est de promouvoir, maintenir, restaurer la santé mentale, physique et émotionnelle.

Des réflexions sur nos pratiques

Au cours de l'année, nous avons eu les réflexions suivantes :

- *mieux intégrer les intervenants externes à l'équipe pluridisciplinaire,*
- *proposer d'autres types d'ateliers à visée thérapeutique (art thérapie, zoothérapie),*
- *mettre plus de cohérence entre les souhaits des résidents et les sorties, ateliers et séjours effectués*

Des évolutions de nos pratiques

L'évolution majeure concernant les activités est le changement du format de la réunion des résidents. Pour favoriser l'adéquation entre les souhaits et les activités organisées, nous utilisons un paper-board et des notes adhésives. Chaque résident écrit ses envies sur une note et la colle au tableau. L'ensemble des souhaits est ensuite compilé dans une carte mentale mise à jour à chaque réunion des résidents. Cette carte permet aux professionnels d'organiser des sorties souhaitées et de les proposer en priorité aux résidents qui les demandent.

6. Le maintien du lien avec les familles et proches

Le maintien du lien avec les familles et les proches est un élément essentiel pour les personnes accompagnées et pour l'équipe de notre établissement.

En parallèle des communications ponctuelles via mail et courrier, le conseil de la vie social s'est réuni deux fois au cours de l'année (le troisième CVS n'a pu se réunir en fin d'année suite à des incompatibilités d'agenda). Il est composé de deux représentants des familles, de deux représentants des résidents (une titulaire et un remplaçant), d'une représentante des salariés et d'un représentant de l'association ehs. Le compte rendu de chaque conseil a été envoyé aux familles et aux proches.

En 2022, nous avons continué à envoyer la lettre d'information de l'association : diffusée à tous les proches par mail ou courrier, elle permet de communiquer sur l'actualité de l'ensemble des établissements et services gérés par l'association. Cette lettre de diffusion est mise à disposition de tous à l'accueil du FAM.

Nous avons aussi fait en fin d'année notre 1^{ère} réunion de rencontre avec les familles. Cette réunion portait sur les principes de l'approche du rétablissement et leur mise en pratique au sein du FAM. Cet évènement convivial a été le premier à réunir à nouveau les résidents, leurs familles et les professionnels depuis la crise COVID.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

1. L'organisation de la démarche qualité au niveau associatif

Avec l'appui du service Mission Qualité de Nexem, ehs a initié en 2019 la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette démarche a été ralentie au cours de l'année 2020.

Un manuel Qualité a été élaboré en mars 2021, venant fixer les modalités de travail et le cadre de cette démarche. Un comité de pilotage est constitué d'un Administrateur de l'association, de la direction générale et les cadres de direction de l'association.

Dans la suite de l'élaboration du manuel Qualité, un Plan d'amélioration de la qualité (PACQ) est en cours d'élaboration : appuyé sur un PACQ pour l'ensemble de l'association et une déclinaison de PACQ par services et établissements. Ils intégreront toutes les dimensions de la qualité, y compris celles relatives à l'accompagnement des personnes, ainsi que les questions de ressources humaines, de procédures internes.... Ils seront finalisés au cours de l'année 2022.

En lien avec l'évolution actuelle de l'évaluation des établissements sociaux et médicaux sociaux, **espérance hauts de seine** s'est engagée dans cette démarche d'évaluation pour en déployer sa mise en œuvre fin 2022-début 2023 et qui repose sur :

- Un comité de pilotage constitué des cadres de l'association, la direction générale et un administrateur ;
- Des indicateurs recueil des données
- Plans d'amélioration continue de la qualité pour chaque service / établissement de l'association
- Revue trimestrielle et/ou semestrielle des indicateurs
- Rapports d'activités annuels intégrant les indicateurs Qualité

2. La mise en œuvre du dispositif d'évaluation

Les dernières évaluation internes et externes ont eu lieu respectivement en mai 2018 et décembre 2011. De ces évaluations ont donné lieu à des plans d'actions avec les objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité de l'accueil
- Développement de la culture qualité
- Renforcement de l'accompagnement des personnes vieillissantes

Le FAM a mis en œuvre des actions qualités prévues dans le manuel qualité. Par ailleurs, la prochaine évaluation est prévue pour fin 2023 dans le cadre de l'arrêté de programmation.

3. Le suivi de la surveillance et de la gestion des risques

Le suivi de la surveillance et de la gestion des risques est assuré via différents outils :

- ✓ Le plan bleu : a été mis à jour en 2022 en y ajoutant notamment le plan de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et le plan de reprise et de continuité d'activité + les risques de rupture électrique.
- ✓ La gestion des évènements indésirables est mise à jour. Les fiches d'évènements indésirables, remplies par l'équipe, sont enregistrées dans une base de données informatique (tableau excel). Ce qui permet d'en tirer des statistiques plus précises.
- ✓ Au cours de l'année 2022, il y a eu 8 signalements d'évènements indésirables dont 4 liés au domaine médical. 100% des signalements ont donné lieu à une action corrective.

CAUSE	NOMBRE
Comportement	1
Hygiène et sécurité	1
Logistique	4
Médical	2
Multiple	0
Total	8

Il y a eu 3 signalements d'évènement indésirables graves au cours de l'année.

On remarque une diminution de la déclaration des évènements indésirables., qui semble plus être du fait d'une difficulté des équipes à déclarer. Une procédure de déclaration a été rédigée au niveau associatif et devrait permettre un meilleur suivi des évènements indésirables.

- ✓ La culture de la bientraitance est assurée d'une part par l'affichage de la charte de la bientraitance mais aussi et surtout par la sensibilisation des personnes accompagnées et de l'équipe au cours de la réunion des résidents et des réunions d'équipe, ainsi que par la prise en compte des réponses aux questionnaires de satisfaction.
- ✓ Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été partiellement mis à jour en 2022.

4. Le suivi de la mise en œuvre des droits des usagers

Le suivi de la mise en œuvre des droits des usagers a été assuré par les outils suivants :

- ✓ Recueil de la satisfaction et participation – questionnaire ehs (2021) : 36 personnes ont répondu au questionnaire dont 19 personnes accompagnées, 6 salariés et 11 familles et proches.
- ✓ Mise en place de groupes de parole libre co-animé par les personnes accompagnées et un membre de l'équipe. Ce groupe de parole a lieu 1 fois par semaine.
- ✓ Conseil de la vie sociale (CVS) : 2 réunions au cours de l'année 2022.
- ✓ Livret d'accueil réactualisé en 2015 (réactualisation prévue courant 2023).
- ✓ Charte des droits et libertés affichée dans l'établissement.
- ✓ Règlement de fonctionnement actualisé en 2015 (réactualisation prévue courant 2023).
- ✓ Contrat de séjour réactualisé en 2020 (réactualisation prévue courant 2023).
- ✓ Projet d'établissement, actualisé en 2012.

Des réflexions sur nos pratiques

L'actualisation de notre projet d'établissement a eu lieu en 2022. Les outils qui en découlent seront eux aussi mis à jour dans un second temps. Nous nous sommes fait la réflexion que ceux qui existent ne sont pas accessibles aux personnes accompagnées et qu'une version FALC serait nécessaire.

Des évolutions de nos pratiques

L'évolution majeure a été la mise en place du groupe de parole libre. Contre toutes attentes, la participation hebdomadaire des résidents est étonnante et les sujets abordés particulièrement variés. Nous envisageons que ces groupes de parole libre puissent se tenir à terme hors présence d'un salarié.

5. Le plan d'amélioration continue de la qualité – PACQ

La démarche Rétablissement et enjeu de l'accompagnement du public

Depuis 2020, **espoirance hauts de seine** est engagée dans une démarche d'orientation de ces pratiques au regard du paradigme du Rétablissement en santé mentale.

Ce virage, qui nécessite de réinterroger nos références institutionnelles et organisationnelles est mené chez ehs de façon holistique, par un accompagnement de l'ensemble de ses équipes vers un changement de pratiques et de postures professionnelles et managériales. Ce virage est également mené de façon collaborative et inclusive, en invitant de façon large et ouverte les personnes accompagnées, leurs proches et les partenaires à participer à notre cheminement.

Le soutien au déploiement de l'approche rétablissement se fonde 1) sur un processus de formation continue, 2) sur des démarches réflexives et éthiques, 3) sur une politique de promotion de l'autodétermination et de l'innovation, portés en chaque structure. Pour que nos projets d'évolution nous ressemblent, nous voulions qu'ils trouvent leur source dans l'analyse des enjeux réels et actuels du terrain.

Cela a pris du sens quand nous avons, en 2022, actualisé le projet associatif, dans le cadre d'une élaboration contributive de l'ensemble des acteurs, et entamé la mise à jour des projets d'établissement et de services de toutes nos structures, à la lumière du paradigme du rétablissement.

L'année 2022 fut également marquée par le développement de nos chantiers collaboratifs, permettant aux personnes accompagnées de participer à nos travaux : formations, conférence-débat, groupes de travail, rencontres avec les partenaires, appel à participation, newsletter ehs...

		Nombre de salariés	Nombre de personnes accompagnées ou adhérents GEM	Nombre d'administrateurs
Interne ehs	Formations rétablissement	75	7	–
	Groupes de travail ; Préparation de la sensibilisation rétablissement	1	5	–
	Groupe de travail : traitement des données du questionnaire observatoire 2021	2	4	–
	Conférence-débat sur le rétablissement. AG du 24 juin	27	25	3
	Appel à Participation pour les plateformes de réhabilitation psychosociale 92. Réunion du 27 septembre	3	12	–
	Sensibilisation au rétablissement à destination des personnes accompagnées. Journée du 7 novembre	5	23	–
Externe ehs	Colloque de l'ANDESI Intervention lors d'une table ronde : Journée du 13 mai	3	1	–
	Colloque du CEAPSY Intervention lors d'une table ronde : 24 novembre	3	1	–

Cela participe à dépasser les catégories et à reconfigurer le « eux » et le « nous », pour travailler simplement ensemble. Nous espérons que ce mouvement s'ouvrira davantage, pour guider nos mutations à partir des préoccupations des personnes.

En 2022, le processus de formation comportait la reconduite de la formation socle aux pratiques axées rétablissement, pour introduire les nouveaux salariés, et des formations pratiques (approches et outils) pour améliorer la technicité et approfondir des niches d'opérationnalisation.

L'association a engagé un vaste plan de formations cohérent

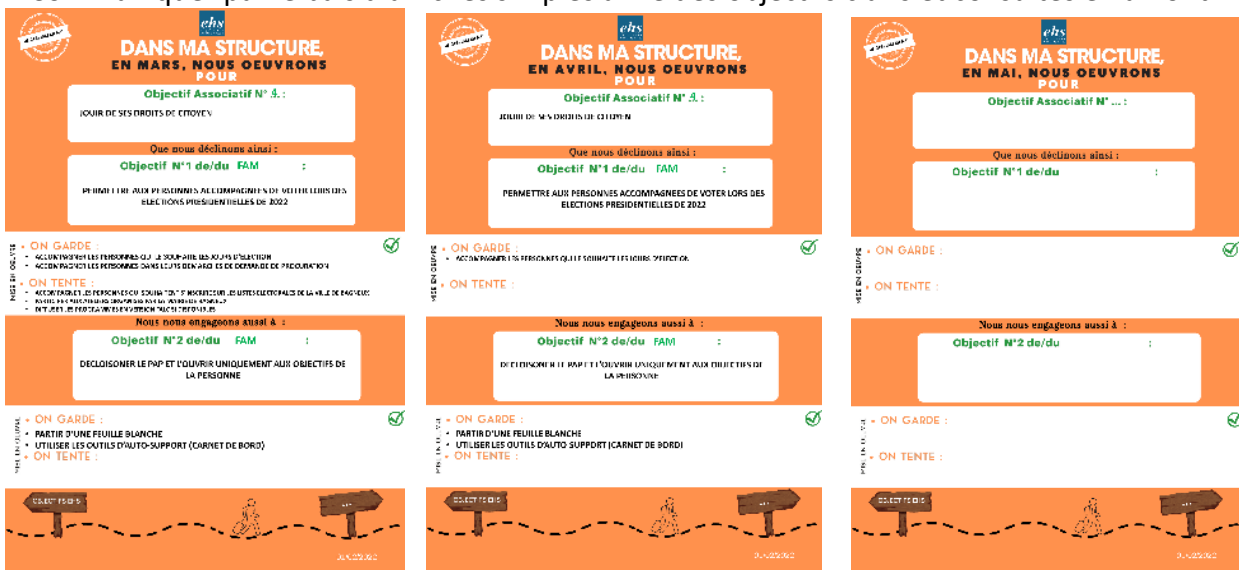
Formations rétablissement	Nb de salarié formés
Socle rétablissement	20
Communication non violente	9
Premiers secours en santé mentale - PPSM	8
Entretiens Motivationnels en management pour les cadres	14
Droits des usagers	12
Directives anticipées en psychiatrie	12

Une culture du recul réflexif sur nos pratiques est alimentée de façon continue par des groupes d'analyse des pratiques professionnelles axés rétablissement (APP), pour tous : équipes d'accompagnement, équipes de cadres, équipe du siège. Par ailleurs, afin de renforcer la transversalité associative et d'ouvrir la pratique réflexive au niveau méta, deux COPII « rétablissement » ont réunis l'ensemble des cadres d'ehs en 2022. Cette dynamique réflexive nous invite partout et collectivement à redéfinir notre éthique professionnelle. Elle nous aide à débusquer nos impasses et à nous réinventer, mais aussi à valoriser le remarquable et à monter en compétence. Cela nous a conduit à des micro expériences et au développement d'expertises spécifiques, d'un bout à l'autre de l'association. Nous devenons ainsi ressources pour nous même et pour la société.

L'engagement d'ehs en faveur du rétablissement des personnes en situation de souffrance psychique se fonde sur un accompagnement inconditionnel et singulier de chacun au travers de ses projets ; dans une défense mutuelle du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de ceux qui les accompagnent, pour qu'il puissent avancer ensemble, et pour faire avancer la société.

Le déploiement de l'approche rétablissement a touché plusieurs domaines au sein du FAM :

Communiquer par le biais d'affiches simples à lire des objectifs clairs et consultés en amont



Le lien avec les familles : en décembre 2022, les proches ont été conviés à une réunion de rencontre en présentiel et en visioconférence. L'objectif était de présenter à tous les principes fondateurs de l'approche du rétablissement mais aussi de mettre en lumière la manière dont l'approche est mise en pratique au FAM. Cette initiative découle directement du COPII rétablissement dont le thème était le lien avec les proches. Nous avons eu la chance d'avoir des témoignages de proches et de professionnels sur ce que ce changement de pratiques a apporté de bénéfique au sein du FAM mais aussi dans les relations personne accompagnée-proche.

Accès à la citoyenneté en partenariat avec avec la mairie de Bagneux : en 2022, la ville de Bagneux a proposé aux personnes accompagnées des élections d'entraînement. En effet, avant 2019, les personnes sous tutelle ne pouvaient pas voter. De ce fait, nombreuses étaient les personnes non inscrites sur les listes électorales. C'est élection d'entraînement se sont tenus à la mairie ou les personnes ont pu s'exercer à voter avec des bulletins factices et neutres. Les résidents non-inscrits on put le faire s'ils le souhaitent en sollicitant l'aide des CESF de l'établissement.

Ce qui a été fait au regard des préconisations des dernières évaluations

Les dernières évaluations ont permis l'émergence de plan d'amélioration de la qualité. Les actions menées au cours des dernières années sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Objectifs	Actions menées à bien	Actions à mener
Amélioration de la qualité de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de l'approche par le rétablissement (depuis 2021) • Changement de la procédure d'admission : création d'un copil admission et création de la nouvelle procédure d'admission 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de la procédure d'admission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour de l'outil de suivi des candidatures ○ Mise à jour des candidatures les plus anciennes ○ Création de support de communication
Développement de la culture qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du manuel qualité (2021) • Amélioration de la gestion des événements indésirables (2021), • Mise à jour des fiches de poste (2020, 2021) • Actualisation partielle des procédures et protocoles de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un trinôme qualité début 2023 composé d'un cadre, d'une personne accompagnée et d'un professionnel. • Finir l'actualisation des procédures et protocoles de l'établissement
Renforcement de l'accompagnement des personnes vieillissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Achat au cas par cas de matériels spécifiques (adaptables, chaises de douche, rehausseurs etc.) • Formation de référents vieillissement (2 salariés en 2020 et 1 salariées en 2021) • Partenariat signé avec un EHPAD dans le but de faciliter les réorientations • Recherche d'un système de sonnettes antichute 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du besoin et rénovation du parc de lits médicalisés (prévu en 2023) • Rénovation des chambres (en cours depuis début 2023) • Mise en place du système de sonnettes antichute

Ce qui a été fait entre 2020 et 2022 au regard de la crise sanitaire

	Actions menées 2020 - 2021	Actions menées dans le cadre du retour à la vie normale depuis 2021	Actions menées en 2022
Les activités	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des activités intérieurs avec restriction du nombre de participants à des groupes de 4 ou 5 personnes • Activités à l'extérieur privilégiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Levée des restriction sous conditions de bonne distanciation physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de la cogestion

Les sorties	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de marche dans un rayon de moins d'un kilomètre et de moins d'une heure pendant les périodes de confinement 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des sorties culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise total des transferts
Restauration et moment de convivialité	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition en 2 puis 3 services • Distance de 2 mètres entre chaque personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise du service en 2 temps • Fête de Noël des résidents en 1 seul service après dépistage COVID de tous les participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise du service unique • Reprise des temps de convivialité avec les familles et les proches
L'accompagnement aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des RDV durant les périodes de confinement, • Report des RDV non vitaux au cours du cluster COVID de 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise du rythme normal des RDV médicaux 	
Le maintien du lien avec les familles et les proches	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des appels skypes, • Organisation des visites dans le réfectoire ou sur la terrasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des visites dans les chambres des personnes accompagnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des visites dans les lieux communs de l'établissement. • Reprise des repas ponctuels des proches au sein du FAM
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Point COVID systématique en réunion d'équipe et durant la réunion des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Point COVID systématique en réunion d'équipe et durant la réunion des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Point COVID ou autre épidémie durant la réunion des résidents et les réunions d'équipes

Mise à jour du projet d'établissement

Le projet d'établissement a été changé en 2022, accompagné par un intervenant externe, la réflexion a été portée par l'ensemble de l'équipe et les personnes accompagnées volontaires autour des thèmes suivants :

- Analyse des besoins des personnes accompagnées
- Les modalités d'accompagnement
- La prévention des risques
- Procédure et traitement des événements indésirables
- Le recrutement et l'intégration

- Développement des compétences
- La participation des personnes accompagnées
- Le travail en réseau et partenariat
- La famille et les proches
- La paire-aidance
- L'évaluation de l'activité

De nos réflexions a émergé ce plan d'action sur 5 ans :

Titre	Objectifs à 5 ans	Description	Etapes
4.2. Analyse des besoins des personnes accompagnées	4.2.1. Formaliser les actions du référent vieillissement	Définir son rôle et ses missions au sein de l'équipe. Créer un plan d'action vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le périmètre d'action du RV • Créer un outil permettant de suivre l'évolution des besoins • Définir un plan d'action annuel en fonction des besoins relevés
	4.2.2. Sensibiliser l'ensemble de l'équipe au vieillissement	Amener les équipes à mieux comprendre l'impact du vieillissement sur les besoins des personnes accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> • Prospecter afin de trouver une formation adaptée par rapport au public accueilli • Faire un calendrier de formation sur 2 à 3 ans
	4.2.3. Renouveler le matériel de l'établissement	Mettre en adéquation le matériel et les besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans du matériel pour la prévention des chutes • Renouveler le parc de lits médicalisés • Créer un partenariat avec des professionnels paramédicaux pour être accompagner dans l'évolution du matériel
	4.2.4. Développer un partenariat avec les EHPAD spécialisés	Faciliter la réorientation d'une personne vers un établissement mieux adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partenariat existant avec la résidence LARMEROUX • Développer un partenariat avec d'autres structures

Titre	Objectifs à 5 ans	Description	Etapes
6.1. L'admission et l'accueil	6.1.1. Faire évoluer la procédure d'admission et d'intégration	Mettre à jour l'application Via trajectoire	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les accès Via Trajectoire aux membre du comité de pilotage • Faire le lien entre tous les dossiers reçus et les notifications d'orientations sur le site. • Mettre à jour le statut des dossiers.
		Améliorer les outils utilisés pour le suivi des candidatures	<ul style="list-style-type: none"> • Créer sur le serveur FAM un dossier admissions accessible à tous les membres du comité de pilotage

			<ul style="list-style-type: none"> • Demander la création d'une adresse mail unique pour toute les demandes d'admission • Mettre à jour l'outil interne de suivi des candidatures
		Ecriture du processus d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser les critères d'inclusion et les communiquer de manière claire • Elaborer le nouveau processus d'admission • Créer les documents de communication pré admission
		Améliorer l'intégration grâce à la paire aide	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer auprès des résidents en réunion • Former un groupe de travail mixte pour 2 à 4 séances de travail • Intégrer la procédure rédigée à la procédure d'admission générale

Titre	Objectifs à 5 ans	Description	Etapes
6.2 Binôme de référents	6.2.1.Consolider les missions du binôme de référents	Renforcer l'action existante	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser les rencontres bimensuelles • Déterminer avec les personnes accompagnées la fréquence des rencontres
		Favoriser la communication des actions en cours à l'ensemble de l'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'outil le plus approprié pour la diffusion du projet • Déterminer les modalités de rédaction et de consultation
6.3.Elaboration et suivi du PAP	6.3.1.Améliorer l'adéquation entre les outils utilisés et les besoins des personnes accompagnées.	Affiner les outils du carnet de bord.	<ul style="list-style-type: none"> • Interroger les personnes pour avoir un retour sur l'utilisation des outils de bords • Proposer aux résidents un groupe de travail autour des outils existants pour les modifier ou intégrer de nouveaux outils
6.4. Les domaines d'accompagnement	6.4.1 Améliorer l'adéquation entre les domaines d'accompagnements et les besoins des personnes.	Vérifier la satisfaction des personnes quant par rapport aux domaines d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un questionnaire court et accessible. • Accompagner les personnes dans le remplissage du questionnaire. • Dépouiller le questionnaire et l'exploiter pour affiner

			les domaines d'accompagnement.
--	--	--	--------------------------------

Titre	Objectifs à 5 ans	Description	Etapes
6.5. Les procédures de sortie et d'orientation	Améliorer le suivi des résidents sortant	Formaliser la procédure de suivi post sortie	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrire la procédure de sortie. • Créer une brochure accessible pour les personnes accompagnées sortantes et leurs proches • Intégrer le suivi post sortie dans le logiciel de transmission (médiatteam)
		Renforcer les partenariats avec les structures qui peuvent accompagner la personne après sa sortie	<ul style="list-style-type: none"> •

Titre	Objectifs à 5 ans	Description	Etapes
7.2. Coordination des interventions	7.2.1. Optimiser le temps des réunions	Valoriser le temps de réunion comme un apport essentiel et collaboratif	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir au sens commun des réunions • Former les équipes à l'animation de réunion et à la rédaction du compte rendu?
	7.2.2. Renforcer le sens commun du travail et la cohérence de la mise en œuvre du projet d'établissement	Former l'ensemble des salariés sur des formations en lien avec les valeurs du rétablissement, les RBPP et la réhabilitation psychosociale. Favoriser l'accès et mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un Codir élargi pour piloter la mise en œuvre du projet d'établissement • Penser des journées associatives sur des thèmes
		Mieux intégrer les nouveaux collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les personnes accompagnées au recrutement des nouveaux collaborateurs, • Identifier ce qui manque aux nouveaux salariés • Réfléchir à un parcours du nouveau salarié • Créer un livret d'accueil du salarié

	7.2.3.Optimiser les temps de formation	Développer les compétences au profit de l'accompagnement ou du meilleur fonctionnement de la structure	
	7.2.4. Renforcer la cohésion d'équipe et développer la qualité de vie au travail Fidéliser les salariés	Mettre en place un plan de bien-être au travail par sous équipe et de manière globale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un calendrier des réunions et des groupes de travail • Proposer des actions visant à augmenter le bien-être au travail
	7.2.5. Développer des pratiques managériales rétablissement	Favoriser le travail collaboratif Introduire plus d'autogestion dans l'organisation des activités et dans la vie des résidents	<ul style="list-style-type: none"> • Employer le style conversationnel de l'entretien motivationnel avec les salariés
	7.2.6.Avoir un projet d'établissement vivant et actualisé	Faire une mise à jour par thème du projet d'établissement pour en faire un outil de management participatif et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les thèmes à en traiter en priorité • Planifier les réunions
7.3. Travail en partenariat et en réseau	7.3.1. Renforcer les liens avec les autres établissements et services de l'association	Ouvrir le FAM vers l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à des sorties en communs • Proposer des temps conviviaux pour que les professionnels et les personnes accompagnées se rencontrent
	7.3.2. Mieux répondre aux objectifs du CPOM Favoriser l'inclusion	Développer un partenariat de proximité notamment dans l'accès aux soins et les activités socio-culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les partenaires et proposer des partenariats si possible avec signature de convention
	7.3.3. Porter les valeurs du rétablissement auprès des partenaires	Développer un partenariat avec les différents partenaires en essayant de partager les valeurs du rétablissement Conventionner dans le cadre associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser et partager nos projets, des informations sur le foyer ou l'association • Organiser des journées portes ouvertes et participer aux forums des associations de la ville de Bagneux
7.4. Pair aideance et salarié pair	7.4.1. Renforcer la pair - aideance	Réflexions à porter dans les 5 prochaines années - Renforcer la pair aideance qui existe déjà au sein du FAM	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le besoin pour le recrutement d'un salarié pair

Titre	Objectif	description	étapes
8. Modalités d'évaluation	8.1. Assurer une évaluation annuelle du FAM	Mesurer les actions conduites ou celles non réalisées à partir du plan d'action de l'établissement	Assurer la récolte et renseignement du tableau annuel des indicateurs Organiser une revue du plan d'action annuelle avec les personnes accompagnées et équipes / appui du trinôme de référents-qualité Rédiger le rapport d'activité annuel du service en intégrant les mesures/actions conduites, celles qui restent à conduire.
	8.2. Déployer une autoévaluation en autonomie sur le FAM	Se faire accompagner par un organisme d'évaluation pour définir la méthode d'évaluation / outil et formation de référents-qualité	Identifier un cabinet de formation pour nous accompagner Identifier un trinôme de référents-qualité (personne accompagnée + 1 salarié + 1 cadre) Formation des référents + utilisation du référentiel HAS et Synaé pour conduite d'auto-évaluations régulières
	8.3. Evaluation externe	Faire réaliser une évaluation externe selon le calendrier de programmation	En attente du calendrier de programmation

ÉQUIPES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Points saillants

- ✓ **Fort turnover de l'équipe**
- ✓ **Taux d'absentéisme en forte baisse**
- ✓ **Formation de la quasi-totalité de l'équipe au rétablissement**

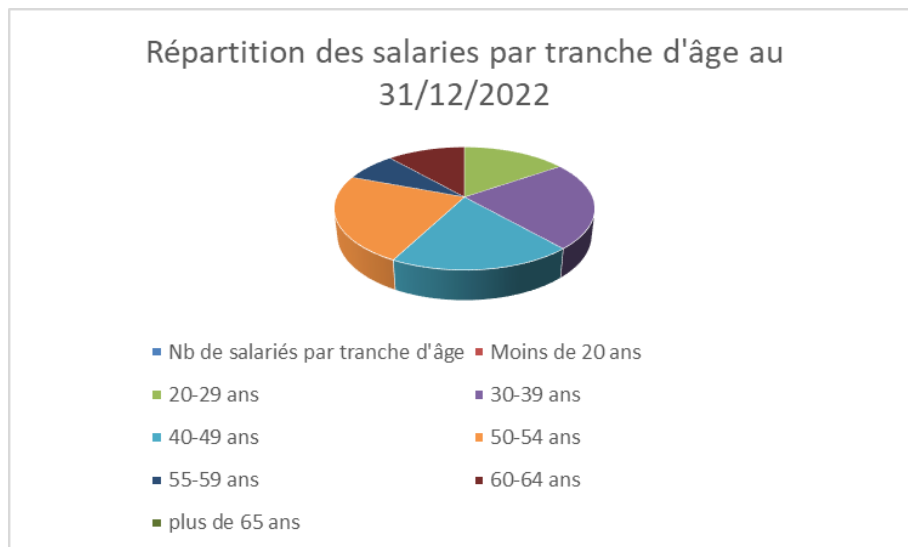
1. Le personnel

Les prestations du FAM sont assurées par une équipe pluridisciplinaire composée en particulier d'une neuropsychologue, d'une psychiatre, de conseillers en économie sociale et familiale, d'accompagnants socio-éducatifs, d'agents de service intérieur, d'infirmiers et d'aides-soignants. Il s'agit pour cette équipe d'accompagner les personnes à la réalisation de leur projet de vie.

Postes CD92	ETP
AGENT DE SERVICE INTERIEUR	8,84
AMP	3,63
ANIMATEUR	1,00
CESF	2,00
CHEF DE SERVICE	1,00
DIRECTEUR	1,00
EDUCATEUR SPECIALISE	1,00
MONITEUR EDUCATEUR	2,00
Total général	18,47

Postes ARS	ETP
AIDE-SOIGNANT	5,4
INFIRMIER	5,0
PSYCHIATRE	0,5
PSYCHOLOGUE	1,0
Total général	11,9

Au 31/12/2022, on peut noter que la répartition des salariés par tranche d'âge est équilibrée. On note que 3 salariés ont plus de 60 ans, ce qui nécessite d'anticiper les futurs besoins en recrutement.



En 2022, il y a eu 5 sorties et 4 entrées de salariés soit un taux de rotation de 15,52%.

Les vacances de poste

En 2022, le taux d'ETP vacants a été de 7% (2.33 ETP) soit 25,97% pour la filière soin et -1,33% pour la filière socio-éducative.

L'absentéisme

En 2021 le taux d'absentéisme a été de 10,25% soit 1 163 journées d'absence.

Fait marquant, le taux d'absentéisme est passé de 25% à 11,34% entre 2021 et 2022. Cette diminution peut être expliquée d'une part par les nombreux cas de COVID observés en 2021 et d'autre part, par le départ de salarié en maladie longue et leur remplacement.

Nombre de journées d'absence par catégorie



- Pour maladie ordinaire / de courte durée
- Pour maladie moyenne durée (entre
- Pour maladie de longue durée
- Pour maternité / paternité
- Pour accident du travail / maladie professionnelle
- Pour congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés)

Concernant les difficultés de recrutement dans le secteur social et médico-social

Certains métiers du secteur médico-social sont actuellement en grande tension (infirmiers, travailleurs sociaux, CESF, assistants sociaux, aides-soignants), **espérance hauts de seine**, comme les autres associations du secteur, éprouve des difficultés de recrutement sur ces métiers.

espérance hauts de seine s'est orientée depuis septembre 2021 vers les établissements de formation, en vue d'accueillir des salariés en contrat d'apprentissage en alternance. De plus, l'orientation choisie par l'association pour déployer un accompagnement axé vers le Rétablissement permet de mobiliser les professionnels de l'équipe et les candidats à l'embauche autour d'un projet innovant et dynamique.

2. Formation des équipes

Le plan de formation est décliné tous les ans auprès des équipes. Il intègre la dimension de formation individuelle et la formation collective, au regard des compétences identifiées au cours des entretiens professionnels annuels.

L'équipe bénéficiera de la formation Rétablissement, cette formation de 3 jours est prévue de façon annuelle, pour que les nouveaux professionnels rejoignant l'association ehs puissent être formés dans l'année de leur arrivée.

Les axes prioritaires du plan de formation 2022-2023 et 2024 sont aussi portés sur les formations aux approches et connaissances favorisant la posture Rétablissement :

- Communication non violente,
- Directives anticipées incitatives en psychiatrie,
- Droits des usagers en psychiatrie,
- Entretien motivationnel

Par ailleurs, l'équipe bénéficie de groupes d'Analyses des pratiques professionnelles mensuelles. Afin d'être en concordance avec l'approche Rétablissement, ces groupes d'analyses des pratiques seront animés dès janvier 2022 par un intervenant extérieur formé à cette approche.

En 2022, 24 salariés du FAM ont bénéficié de l'un des formations proposées par l'association.

Fonction occupée	Intitulé de la formation	Nombre de participants
IDE et CESF	Directives anticipées incitative en psychiatre	3
Agent d'entretien + veilleur de nuit	PSSM	2
ASI+ AMP	Communication non violente	3
CDS + Directrice + neuropsychologue	Entretien motivationnel cadres	3
CDS + Directrice	Planning Next	2
ASDE, AMP, Neuropsy	Socle approche rétablissement	7
ASDE + AMP	Gestion de la violence et techniques de communication	2
Neuropsy	Réhabilitation psychosocial	1
Assistante de direction	Excel	1
Total		24

En complément, l'ensemble de l'équipe à bénéficier de 10 séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP). Ces sessions mensuelles de 3 heures, sont animées par 1 ou 2 intervenants externes et sont le lieu privilégié d'échanges et de réflexion autour de l'approche du rétablissement et sur la manière dont elle modifie les pratique d'accompagnement au quotidien. L'une des conditions sine qua none de la réussite de ces sessions est la bulle de confort établie dès le début par les professionnels et l'intervenant. Les cadres étant absents de ce moment, les professionnels peuvent échanger plus librement sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et discuter de solution. Si l'ensemble du groupe des d'accord, les sujets discutés en APP sont amenés à l'ordre du jour de la réunion d'équipe pour harmoniser les pratiques.

Les cadres de l'établissement ont bénéficié de 10 séances d'analyse de la pratique managériale (APM) axées sur l'approches rétablissement. Ces sessions mensuelles ont pour objectif la réflexion des cadres sur la manière de favoriser le déploiement de l'approche rétablissement. Animé par un professionnel cadre formé à l'approche, ces séances ont permis l'émergence de stratégies managériales visant à soutenir l'équipe de terrain. Elles sont un lieu d'échange de savoirs expérientiels.

Des réflexions sur nos pratiques

Les différentes formations ainsi que les sessions d'APP et d'APM ont permis une réflexion sur l'ensemble de nos pratiques notamment sur le rôle que nous souhaitons jouer auprès des personnes accompagnées et la manière dont nous les accompagnons au quotidien

Des évolutions de nos pratiques

Ce qui a changé en 2022 :

_ Arrêt des pratiques liberticides qui limitent la liberté et le droit de choisir des personnes accompagnées,

_ Liberté dans l'écriture du PAP : aucun projet n'est trop ambitieux à partir du moment où il vient de la personne accompagnée. En tant que professionnel, nous soutenons le résident dans sa recherche d'information et de ressources afin qu'il puisse prendre une décision éclairée quant à son projet.

_ Accepter la prise de risque : croire fermement qu'un parcours de rétablissement n'est pas linéaire et que chacun a le droit de faire des erreurs.

_ Jamais eux sans eux : nous nous sommes attaché au fait de ne pas analyser la situation d'un résident pour trouver des solutions s'il n'est pas présent que ce soit en équipe pluridisciplinaire ou avec ses proches. La personne accompagnée est systématiquement associée aux entretiens avec les proches ou bien nous lui demandons son autorisation pour discuter de ses projets si elle ne souhaite pas participer à l'entretien.

_ les activités proposées découlent des souhaits des résidents avant tout.

MODALITÉS DE TRAVAIL EN PARTENARIAT

1. Développement de nouveaux partenariats

A partir d'octobre 2022, nous avons signé une convention de partenariat avec Nathalie GOSSOT, musicothérapeute diplômée.

2. Maintien et consolidation des partenariats existants

Nous avons maintenu les partenariats suivants avec :

- La Pharmacie Dampierre pour la préparation des piluliers,
- L'Hôpital BECLERE pour les hospitalisations somatiques,
- SOS92 pour les consultations médicales d'urgences,
- Le laboratoire Biolam de Bagneux pour les analyses biologiques,
- Une éducatrice sportive diplômée d'état,
- Les IFSI Paul Guiraud et Saint Joseph pour l'accueil de d'élèves infirmiers et aide soignants
- Le Club Olympique Multisport Bagneux pour permettre aux personnes accompagnées de faire du sport hors les murs du FAM et favoriser la socialisation.

Ce qui a changé en 2022 :

_ nouveau partenariat avec une musicothérapeute

_ départ de l'une des psychomotriciennes pour raison personnelle et reprise de ses créneaux horaires par la psychomotricienne restante.

PROJETS & PERSPECTIVES POUR 2023

Les projets pour l'année 2023 :

- Ouverture de l'extension du FAM de 7 places hors les murs en octobre 2023
- Fin des travaux de rénovation des chambres et des salles de bain du FAM existant
- Recrutement de professionnels dans l'optique de l'ouverture de l'extension du FAM
- Evaluation avec le nouveau référentiel (autoévaluation et évaluation externe)

D'ici la fin de l'année 2023, la capacité du FAM va passer de 32 à 39 résidents ce qui nécessite une réorganisation de notre activité et va entraîner des changements dans la mobilisation des équipes.

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

1. Analyse du résultat

Activité

L'activité retenue pour l'exercice 2022 est de 11 330 journées. L'activité réalisée est de 11 123 journées avec un taux d'occupation de 95.23 % soit 207 journées de moins que l'activité ciblée.

Charges de personnel – groupe 2

Le groupe 2 présente un dépassement de -42 526,66€ dont -48 577,03€ vient du forfait hébergement. Ce dépassement est dû en grande partie à l'embauche d'intérimaires pour pallier aux nombreuses absences et à la difficulté de recruter du personnel en CDI. On note un excédent de 6 050,37€ sur le forfait soins.

1. Charges de personnel salarié

La convention appliquée est la CCN du 15 mars 1966. La valeur de point est de 3,93 euros, revalorisé au 1^{er} juillet 2022.

L'effectif prévisionnel était de 32,37 ETP dont 11,90 ETP pour le forfait soins et 8,81 et pour le forfait hébergement. L'effectif réalisé a été de 33,34 ETP dont 9,72 ETP pour le forfait soins. Le personnel remplaçant est compris dans ce décompte.

On constate les vacances de postes suivantes :

- 1 poste d'infirmier de nuit : vacant au 15/07/2022 remplacé à partir du 03/10/2022
- 1 poste d'agent de maintenance : à partir du 01/04/2022 remplacé à partir du 02/04/2022
- 1 poste d'infirmier : vacant du 18/08/2022 au 31/12/2022
- 1 poste de moniteur éducateur : à partir du 27/01/2022 remplacé à partir du 28/01/2022
- 1 poste de veilleur de nuit : vacant du 10/11/2022 au 31/12/2022
- 1 poste d'infirmière à partir de janvier 2021 : vacant au 31/12/2022,
- 1 poste d'infirmière à partir d'octobre 2021 : vacant au 31/12/2022,
- 1 poste de neuropsychologue à partir de juillet 2021 remplacé à partir du 16/05/2022

2. Autres charges du groupe 2

La rémunération sur personnel extérieur à l'établissement est très largement supérieure au budget initial et présente un dépassement de 141 965,76€ dont 111 873,54€ pour sur le forfait soin. Ce dépassement est principalement dû au fait que le recours à de l'intérim a été nécessaire pour pallier aux difficultés de recrutement de personnel soignant en CDI ou CDD long (3 ETP d'infirmier à pourvoir et 1 ETP d'aide-soignant en absence longue).

Autres charges d'exploitation

1. Groupe 1

Le groupe I fait apparaître un dépassement de 12 588,72€ dont 5 457,98€ pour le forfait hébergement et de 7 130,74€ sur le forfait soins.

La surutilisation concerne principalement le compte « 6288 - Autres prestations ».

2. Groupe 3

Le groupe III fait apparaître un dépassement 42 425,20€ soit 53 680,76€ sur le forfait hébergement et une économie de 11 255,56€ pour le forfait soins.

En compte 6815, une provision pour indemnité retraite a été constituée pour les salariés de plus de 57 ans. Elle est étalée sur 5 ans. Elle correspond de base à 2 salariés pour le forfait soin et pour 4 salariés sur le forfait hébergement. On note une économie de 6 079,00 € suite au départ de 2 salariés.

2. Synthèse du résultat

Détermination du résultat au titre de l'exercice 2022

Le résultat comptable de l'exercice affiche un résultat déficitaire à hauteur de 54 695 € répartis

- Dotation départementale : - 189 417 €
- Forfait soins : + 134 722 €

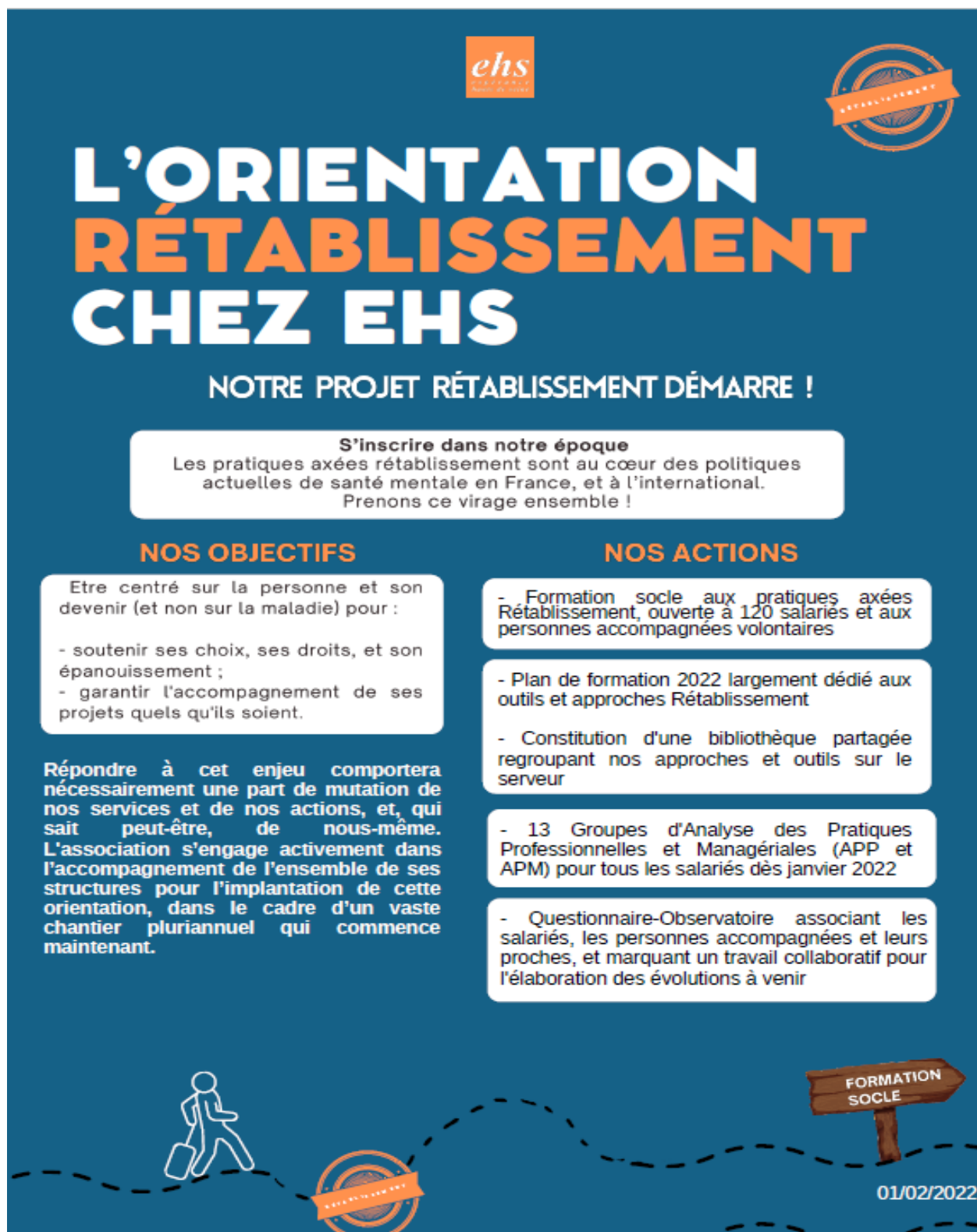
Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

Nous proposons d'affecter le résultat à hauteur de 260 833 € pour la partie Conseil départemental et 118 666 € pour le forfait Soins ARS selon les 4 priorités suivantes :

- Financement des investissements pour l'amélioration et développement des systèmes d'information - Compte 106857 - Réserves de compensation des charges d'amortissement
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - développement des systèmes d'information,
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - développement des compétences des équipes avec des formations Rétablissement hors plan de formation
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - fiabilisation de la sécurité et maintenance, et mise en application de la feuille de route du plan écologique dans le secteur médico-social.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Affiches du Parcours Rétablissement



ehs
espérance
hauts de seine

**L'ORIENTATION
RÉTABLISSEMENT
CHEZ EHS**

NOTRE PROJET RÉTABLISSEMENT DÉMARRE !

S'inscrire dans notre époque
Les pratiques axées rétablissement sont au cœur des politiques actuelles de santé mentale en France, et à l'international. Prenons ce virage ensemble !

NOS OBJECTIFS

Etre centré sur la personne et son devenir (et non sur la maladie) pour :

- soutenir ses choix, ses droits, et son épanouissement ;
- garantir l'accompagnement de ses projets quels qu'ils soient.

Répondre à cet enjeu comportera nécessairement une part de mutation de nos services et de nos actions, et, qui sait peut-être, de nous-même. L'association s'engage activement dans l'accompagnement de l'ensemble de ses structures pour l'implantation de cette orientation, dans le cadre d'un vaste chantier pluriannuel qui commence maintenant.

NOS ACTIONS

- Formation socle aux pratiques axées Rétablissement, ouverte à 120 salariés et aux personnes accompagnées volontaires
- Plan de formation 2022 largement dédié aux outils et approches Rétablissement
- Constitution d'une bibliothèque partagée regroupant nos approches et outils sur le serveur
- 13 Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles et Managériales (APP et APM) pour tous les salariés dès janvier 2022
- Questionnaire-Observatoire associant les salariés, les personnes accompagnées et leurs proches, et marquant un travail collaboratif pour l'élaboration des évolutions à venir

FORMATION SOCLE

01/02/2022

CHEMINONS ENSEMBLE VERS UN ACCOMPAGNEMENT QUI :

- ✓ Conjugue espoir et entraide
- ✓ Considère les aléas de la vie comme des opportunités pour se connaître et grandir
- ✓ S'appuie sur les forces et les objectifs des personnes, dans toutes leurs dimensions
- ✓ Renforce le pouvoir d'agir, l'autodétermination, la responsabilité individuelle et la culture positive de l'erreur
- ✓ Défend la pleine participation à la vie sociale, économique et civile de chacun

MÉMO PERSONNEL

Je laisse tout le pouvoir décisionnel à la personne, et je veille à minimiser mon influence sur ses choix.

Je ne parle d'une personne qu'en sa présence, autant que possible, et je maîtrise mes projections et hypothèses.

Tout projet exprimé est entendu et considéré comme entendable. J'y réponds positivement en première intention.



01/02/2022

LES 6 OBJECTIFS D'EHS POUR 2022

Espérance hauts de seine s'engage sur 3 axes d'évolution, déclinés en 6 objectifs



PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ - PAP

- 1.. La personne est « auteure et rédactrice » de son PAP
- 2.. Un modèle de document simple, ouvert, non directif
- 3.. Des outils d'auto-support / auto-évaluation pour les personnes accompagnées



DROITS DES PERSONNES

- 4.. Droits de jouir de son logement / droits en tant que travailleur / droits en tant que citoyen
- 5.. Droits d'accès au dossier unique de l'utilisateur (DUU) et pleine possession des documents personnels



PROCESSUS D'ADMISSION ET RECRUTEMENT

- 6.. Une collaboration avec les personnes accompagnées dans le processus:
 - d'admission des nouvelles personnes accompagnées
 - de recrutement des nouveaux salariés



CHEMINONS ENSEMBLE



OBJECTIFS DES STRUCTURES

01/02/2022

ANNEXE 2 : Conférence de l'Assemblée Générale du 24 juin



ehs
espérance
hauts de seine

CONFÉRENCE-DÉBAT 24 JUIN 2022

**Vers le rétablissement, ensemble : transformer
le regard porté sur les personnes atteintes
de troubles psychiques**

14h30 - 16h30

Invités :
toute personne
concernée
adhérents,
familles, proches,
personnes
accompagnées,
salariés

**2 rue Pablo Neruda
92220 Bagneux**

Inscriptions :



**Demande de
lien visio :**
Assister à la
conférence-débat
en visio Teams

Marie KOENIG
Psychologue
chercheuse



Elisabeth DAMIANI
Formatrice-paire
en santé mentale



ANNEXE 3 : Projet associatif ehs 2022-2026

